

Décryptage du projet de loi

PARIS

UN CODE DU TRAVAIL
PROTECTEUR

Ce que veut la CGT

PROGRAMME MACRON POUR LE MONDE DU TRAVAIL

Leurs « charges », c'est notre salaire, notre santé et notre solidarité : battons-nous pour les préserver !

Les patrons français ont promis un million d'emplois en échange du CICE : ils n'en ont créé aucun. Cet allègement de « charges » coûte pourtant 20 milliards d'euros par an. La mesure a démontré son inefficacité ? Macron veut la prolonger indéfiniment en pérennisant cet allègement. Mais au fait, qui paie ce cadeau aux patrons ? Nous tous, bien sûr.

Le MEDEF veut encore faciliter les licenciements « pour embaucher plus ». Cela fait 30 ans que l'on facilite les licenciements et que... le chômage augmente, ce qui semble assez logique. Emmanuel Macron veut continuer à rendre les licenciements plus faciles en plafonnant les indemnités pour licenciement abusif.

Le nouveau Président veut supprimer toutes les « charges » patronales au niveau du SMIC ce qui fera économiser aux entreprises 700 € par smicard par an. Qui paiera l'addition ? Les cotisations patronales sont une partie de notre salaire. Bien sûr, elles ne sont pas versées sur notre compte en banque, car elles servent à alimenter les caisses de la sécurité sociale. Sans ces cotisations, il nous faudrait tout payer « plein pot » lorsque nous sommes malades, ne plus toucher d'indemnités si nous sommes au chômage, ne plus bénéficier de prestations familiales, voir fondre nos retraites...

Nos retraites, justement ! Notre « jeune » Président veut nous faire passer à un système « par points », où « tout le monde sera à égalité ». Ce qu'il oublie de dire, c'est que dans son système, nous connaissons le montant de nos cotisations, pas celui de nos pensions qui pourront changer tous les ans et en fonction de la conjoncture économique !

Emmanuel Macron veut supprimer 120.000 postes de fonctionnaires, diminuer les dépenses publiques



de 60 milliards et celles des collectivités locales de 10 milliards. Où veut-il prélever ces postes ? Parmi le personnel des hôpitaux publics ? Ou celui des crèches ? Parmi les inspecteur.trices et les contrôleurs du travail ? Parmi les enseignant.es ? Parmi les éboueurs ?

En fait, ce « nouveau Président » n'est pas si nouveau que ça... Il a inspiré ou rédigé les principales lois de la présidence de François Hollande : celles qui ont (déjà !) facilité les licenciements (Loi de sécurisation de l'emploi), abaissé les droits des représentant.es du personnel (Loi Rebsamen), flexibilisé le travail du dimanche et de nuit et limité la responsabilité des groupes en matière de licenciements économiques (Loi Macron), détruit des pans entiers du Code du travail (Loi El Khomri).

Le bilan, nous le connaissons : 600 000 chômeur.euses de plus, un pourcentage de pauvres (14,3 %) au plus haut depuis 20 ans. Dans le même temps, les bénéfices des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 33 % en 2014, 20 % en 2015 et atteint un record de 75 milliards en 2016 (+32,6 %), pendant qu'un nombre impressionnant d'indépendants mettait la clé sous la porte !

Le programme de Macron est simple : poursuivre dans cette voie qui enrichit une poignée de privilégiés et appauvrit les plus nombreux.

Dès cet été, il prévoit de faire pleuvoir les ordonnances contre nos droits. La CGT propose aux salarié.es, aux fonctionnaires, aux chômeur.euses et aux retraité.es de se battre ensemble pour s'y opposer.

Loi Travail 2 : un outil de destruction massive de l'emploi et des droits

La « loi Travail 2 » veut parachever la loi El Khomri. Elle prévoit de casser toutes les références collectives et nationales pour tout renvoyer à des accords d'entreprise.

Ainsi, les règles qui régissent l'emploi, les salaires et les conditions de travail pourront être différentes selon les entreprises et moins favorables que la loi. Les accords d'entreprise devront être signés par des syndicats qui représentent 50 % des voix.

Si ce n'est pas le cas, le patron pourra soumettre les « accords » à un référendum des salarié.es en l'assortissant d'un chantage à l'emploi.

Pour compléter la casse des droits des salarié.es, Macron prévoit aussi de réduire les droits des représentants du personnel en fusionnant les CE, les DP et les CHSCT. En concentrant ainsi les responsabilités sur beaucoup moins d'élus, ces derniers auront

moins de moyens et les salarié.es seront moins bien représentés.

Enfin, le projet Macron prévoit de plafonner les indemnités de licenciement abusif : un.e patron.ne qui commettra volontairement une faute en mettant un.e salarié.e au chômage pourra prévoir à l'avance ce que cela lui coûtera... Ainsi les Prud'hommes n'auront plus la possibilité d'évaluer le préjudice réel subi par chaque salarié.e.

LA CGT REVDIQUE :

- l'abrogation des lois Macron, Rebsamen et El Khomri ;
- la prise en compte des revendications collectives et le respect sans dérogation de l'ordre public social, la hiérarchie des normes et le principe de faveur ;
- le respect de la liberté syndicale dans toutes les entreprises ;
- la fin immédiate de toute forme de répression et de discrimination ;
- le droit d'assemblées sur le temps de travail ;
- un contingent d'heures rémunérées pour participer aux réunions syndicales.



Les ordonnances sont un déni de démocratie

Le président de la République veut casser le Code du travail en procédant par « ordonnances ». Procéder par ordonnances, c'est demander au Parlement de voter une loi qui le dessaisit de son rôle.

Une fois la loi d'« habilitation » votée, c'est le Gouvernement qui pourra décider seul et aller très vite en évitant le débat. Comme si une question aussi importante que la casse du Code du travail pouvait se faire sans débat ! Les ordonnances de Macron, c'est pire que le 49.3 de Valls et El Khomri.

La loi Travail de 2016 était rejetée par 70 % de la population. Manuel Valls l'a passée aux forceps, malgré cette opposition, les grèves et les manifestations. Emmanuel Macron veut aller encore plus loin en évitant les grèves, les manifestations et le débat ajoutant à la casse des droits des salarié.es une formidable régression démocratique.

Elu par défaut, le nouveau président veut s'asseoir très vite sur les droits des salarié.es et sur la volonté de renouveau démocratique exprimée par les électeur.trices. A nous de l'en empêcher !

POUR LA CGT, LES PRIORITÉS SONT ENTRE AUTRES :

- la réduction du temps de travail pour lutter contre le chômage : 32 heures pour travailler moins, mieux et tous ;
- un nouveau statut du travail salarié.e.s pour que chaque salarié.e, du public comme du privé, de sa sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle dispose d'un certain nombre de droits cumulatifs et progressifs transférables d'une entreprise à une autre, opposables à l'employeur (CDI, déroulement de carrière, formation professionnelle, à la retraite, à la santé...) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'augmentation des salaires et des pensions ;
- l'amélioration de la démocratie sociale dans les entreprises et les services publics ;
- la relance d'une politique industrielle écologiquement viable.

Macron peut-il vraiment baisser le “coût du travail” et augmenter les salaires ?

Où est l'arnaque ? Pendant sa campagne électorale, le président a fait miroiter des augmentations de salaire aux travailleur.euses. Qu'en est-il en réalité ?

Vouloir « augmenter les salaires » tout en « baissant le coût du travail » n'est possible qu'en mentant aux salarié.es. En effet, le président parle d'augmentation du « salaire net » uniquement et de baisser ou d'« exonérer les salaires de cotisations sociales » pour satisfaire l'avidité des patrons .

Mathématiquement, lorsque l'on réduit les cotisations sociales basées sur le salaire brut (première ligne de la feuille de paie), le salaire net (dernière ligne de la feuille de paie) augmente.

Première entourloupe : si le/la salarié.e paraît gagnant.e, c'est tout notre système de solidarité qui trinque. Ces fameuses cotisations, appelées volontairement par le patronat et les libéraux « charges sociales », permettent de financer la Sécurité sociale. Celle-ci permet à chacun.e d'entre nous d'avoir des revenus de remplacement en cas de maladie, d'accident ou lors de la retraite.

Deuxième entourloupe : les cotisations sociales « part patronale » sont basées aussi sur le salaire brut, mais ne sont pas déduites de ce même salaire. Elles viennent donc en plus pour financer la Sécurité sociale. C'est alors qu'intervient la fameuse mesure de Macron pour « baisser le coût du travail » en exonérant de cotisations sociales la part patronale. Autre mesure mais même effet : notre couverture Sécurité sociale devra faire des économies sur le dos des malades, des accidenté.es et des retraité.es.

Dernière volonté du président sur la question des salaires : remplacer une partie des cotisations par une augmentation de la CSG. Par cette mesure, le président arnaquera non seulement les salarié.es mais aussi les retraité.es et les chômeur.euses. Les salarié.es se verront déposséder de la gestion de ces fonds puisque c'est une taxe. L'Etat pourra donc détourner ces revenus vers le financement d'autres objectifs politiques. Les retraité.es et chômeur.euses verront leurs pensions et leurs allocations diminuer puisque cette taxe s'applique à tous les revenus.

AUGMENTER LES SALAIRES EST UNE NÉCESSITÉ. POUR CELA, LA CGT REVENDIQUE :

- le droit à un salaire ou traitement répondant aux besoins avec une garantie d'un véritable déroulement de carrière ;
- un SMIC à 1 800 € bruts pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures et des salaires minimums partout en Europe ;
- le droit à un salaire de base minimum de première embauche lié au niveau de qualification ;
- le droit à un revenu de remplacement décent pour tou.tes les salarié.es privé.es d'emploi, à hauteur de 80 % du dernier salaire avec, au minimum, le SMIC jusqu'au retour à l'emploi ;
- le droit à une retraite pour tou.tes les salarié.es, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement, avec un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas au-dessous du SMIC pour une carrière complète de travail.

Politique sur les services publics : dans la droite ligne de Sarkozy et de Hollande

Emmanuel Macron veut aller plus loin que Sarkozy et Hollande en supprimant 120 000 postes de fonctionnaires (50 000 pour l'État et 70 000 pour la territoriale). Et comme si le manque de moyens humains et financiers ne suffisait pas, Macron entend que les services publics affichent leurs résultats en terme de qualité de service (temps d'attente, taux de satisfaction...). Une pression de plus pour les agents. A moins bien sûr que le but soit de démontrer la déficience des services publics... pour mieux les privatiser.

Car pour certains ça peut rapporter gros ! En 2016, alors qu'EDF fait près de 3 milliards de bénéfices, les dirigeant.es du groupe détenu à 82 % par l'État annoncent la suppression de 10 000 emplois et la fermeture des accueils physiques au niveau national... sous prétexte de rentabilité ! C'est aussi les fermetures de bureaux de poste qui se multiplient... et dont les missions incombent à des caissier.ères de supermarché ou autres qui voient leur travail s'intensifier sans pour autant voir leurs salaires s'améliorer. A Paris, on privatise par ailleurs la verbalisation qui était auparavant du ressort de la préfecture

et maintenant de la mairie. La préfecture quant à elle privatise l'accueil physique des usager.ères, démarche qui devient payante. Idem pour l'accueil téléphonique facturée six centimes d'euros la minutes en plus du coût de l'appel.

Déjà, le quinquennat de Nicolas Sarkozy, entre 2007 et 2012, avait lancé la fameuse RGPP (révision générale des politiques publiques) où il était question du non remplacement d'un agent public sur deux partant à la retraite. « Faire mieux avec moins », disait François Fillon.

François Hollande a poursuivi cette politique sans vraiment le dire avec la MAP, modernisation de l'action publique.

Laisser Macron supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, ce serait plus de services publics qui disparaîtraient (hôpitaux, bureaux de poste, fermetures de classes), plus de populations abandonnées et plus de personnels en souffrance (burn-out, suicides...).

POUR LES SERVICES PUBLICS, LA CGT EXIGE :

- l'égalité d'accès et de traitement de tou.tes les usagers en terme de service public ;
- des services publics de proximité ;
- l'augmentation des effectifs dans les services publics pour répondre aux besoins des usager.ères (hôpitaux, écoles, tribunaux...);
- le renforcement du Statut général, gage de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des pouvoir politiques, de neutralité et d'impartialité ;
- l'augmentation des salaires qui connaissent un gel du point d'indice depuis 2010.

La retraite par répartition, le seul système qui vaille !

La retraite, ce n'est pas seulement une affaire d'équilibres financiers, c'est d'abord, un enjeu de société. Les femmes et les hommes ne sont pas que des producteurs de plus-value, destinés à être mis à l'écart, à moindre coût, dès qu'ils ne sont plus « rentables ». La vie continue après le travail. Pour tous, les besoins perdurent et, pour beaucoup, l'activité elle aussi se prolonge, mais hors salariat. Notre système de retraite, tel qu'il a été mis en place en 1945 est financé par répartition et assure la solidarité entre les professions et les générations. C'est ce système qui a largement amélioré la situation des travailleuses et travailleurs âgés et, pour une majorité, les a sortis de la pauvreté.

Emmanuel Macron a annoncé une réforme d'ensemble du système de retraite pour le 1^{er} semestre 2018 en transformant notre système actuel en retraite par points. Dans un tel système le montant des cotisations est connu, celui des pensions ne l'est pas. D'autre part, il se traduirait par une baisse des pensions et est considérablement désavantageux. En effet, il institue un droit à la retraite strictement proportionnel à la cotisation. Autrement dit, les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage ou de la maternité qui ne sont pas cotisées en seraient exclues. D'autre part, en créant une stricte proportionnalité entre la cotisation et le montant des retraites, il priverait toutes et ceux qui tout au long de leur carrière ont cotisé sur des petits salaires, de la perception du minimum contributif de 629,62 € de retraite mensuelle garanti dans le système actuel. En transformant la pension en rente viagère, la proposition de Macron aurait pour conséquence une baisse des pensions pour tous les salariés, baisse de surcroît très inégalitaire puisqu'elle affecterait plus les femmes que

les hommes, celles-ci cotisant moins en raison des inégalités de salaire dont elles sont victimes pendant leur carrière.

Cette proposition obligerait pour garantir le niveau de vie entre activité et retraite à prolonger l'âge de départ en retraite. Avec cette logique de rente viagère plus on part tôt, plus la retraite est basse, plus on part tard, plus elle augmente.

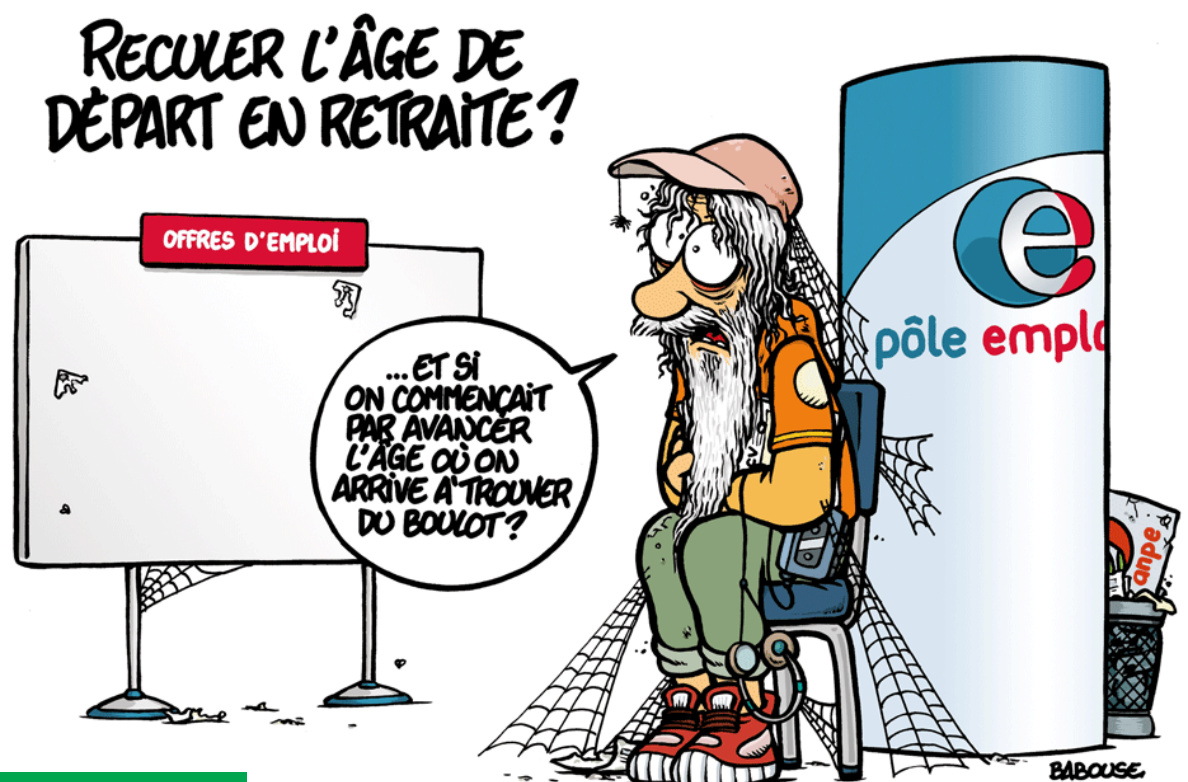
Pour la CGT, il est donc indispensable de maintenir le système de retraite par répartition et se battre en même temps pour les conditions qui feront la qualité de cette retraite : le niveau des salaires, les conditions de travail avec prise en compte de la pénibilité ainsi que l'égalité femmes-hommes.

LA CGT REVDIQUE
LA TRANSPARENCE POLITIQUE
EN MATIÈRE DE RETRAITE QUI
SE RÉSUME À 3 ENGAGEMENTS :

Elle se résume à trois engagements :

- un niveau de pension minimum exprimé en pourcentage du salaire des meilleures années de carrière : c'est 75 % pour la CGT ;
- accessible à un âge déterminé pour une carrière complète : 60 ans pour la CGT
- l'évolution des pensions au même rythme que les salaires pour que les pouvoirs d'achat des actifs et des retraités évoluent de la même façon.

Ces trois engagements fondent la solidarité entre les générations qui est le socle de notre système de retraite et qui a fait largement ses preuves depuis 1945. Tout le reste n'est qu'enfumage ou mystification.



Plusieurs mobilisations professionnelles et territoriales sont déjà prévues :

- ➔ Le 8 juin, La Poste : journée d'action régionale pour la sauvegarde des bureaux de poste en Île-de-France et l'amélioration des conditions de travail à La Poste.
- ➔ Le 8 juin, Métallurgie : journée d'actions pour défendre nos droits et conquérir une convention collective nationale.
- ➔ Le 20 juin, Inspection du Travail : journée d'actions contre les suppressions de postes et la défense d'un service public du travail.
- ➔ Le 22 juin, Energie : manifestation régionale pour défendre l'emploi, le pouvoir d'achat et le service public.
- ➔ Le 27 juin, Île-de-France : mobilisation contre les projets Macron et pour porter les revendications CGT.
- ➔ Tati : poursuite de la mobilisation des salarié.es pour la sauvegarde de leurs emplois.
- ➔ Cheminot.es : mobilisation dans le courant de la dernière semaine de juin.

TENEZ-VOUS INFORMÉS !

PARIS



Union des syndicats CGT de Paris
85, rue Charlot
75140 Paris cedex 03

téléphone : 01 44 78 53 31
télécopie : 01 48 87 89 97

courriel : accueil@cgtparis.fr
site Internet : www.cgtparis.fr

facebook : [cgtparis](https://www.facebook.com/cgtparis)
twitter : [UdCgtParis](https://twitter.com/UdCgtParis)